

LE SOMMAIRE

LA VUE D'ENSEMBLE

Le Projet global, le Partenariat pour la croissance constitue un cadre pour le service idéaliste visant l'encouragement à atteindre des niveaux toujours plus élevés de la civilisation humaine. Les personnes participant au grand projet cherchent à aider et à inspirer en rendant service aux individus et aux groupes de la société qui désirent proposer ou promouvoir des initiatives, des innovations ou des réformes ayant trait à leurs propres domaines d'expérience, de connaissance ou d'intérêt. Les participants se comportent d'une façon modeste et discrète ; ils restent entièrement au second plan. Ils ne proposent ni ne recommandent de mesures spécifiques. Par contraste, ils sont des catalyseurs et des ressources pour les personnes dans la société qui désirent développer ou affiner des idées et méthodes imaginatives.

Les participants s'inspirent des vérités spirituelles que l'on trouve dans *Le Livre d'Urantia*, des idées éclairées qui dépeignent le droit qu'a chaque individu de développer sa façon personnelle d'aborder les idées, les idéaux, les valeurs et toutes les autres dimensions spirituelles de la vie humaine, y compris la philosophie et la religion. Donc, les participants doivent montrer le plus grand respect pour les points de vue et les tendances des personnes auxquelles ils rendent service. Ils ne doivent ni évangéliser ni chercher à imposer leurs propres avis ou valeurs.

Les associations régionales sont l'élément principal du grand projet. Chacune d'elles se compose de douze groupes de travail, dont deux exercent des fonctions administratives s'associant à la supervision et au conseil. Les dix autres rendent service aux individus et aux groupes de la société.

Deux organismes globaux unifient le travail des associations régionales en cherchant à en assurer l'harmonie avec les buts essentiels. Les personnes qui fonctionnent au plus haut niveau du grand projet sont les trois membres de l'équipe de l'Administrateur. Ils encouragent l'aide et le service que fournissent les groupes de travail thématiques, mais ils n'ont pas l'autorité directrice par rapport à de tels efforts. En revanche, ils exécutent certains devoirs administratifs importants et représentent le grand projet à l'égard du public.

LES SEPT CHAPITRES DU PLAN

LE CHAPITRE I, « L'ESPRIT DU GRAND PROJET », résume les principes dont il est imprégné. Quiconque observe notre monde en mobilisant l'objectivité et la sincérité se rend compte que le progrès scientifique et technique des quelques siècles les plus récents a énormément dépassé l'avance limitée et extrêmement lente de l'esprit

humain. C'est-à-dire que ledit progrès devance vertigineusement notre croissance ayant trait à l'humanité, à la gentillesse, au respect mutuel et à l'amour fraternel. À l'époque où le mental humain s'affranchit de l'inertie et de la peur, il nous faut découvrir de nouvelles techniques et valeurs nous fournissant la capacité de coopérer plus efficacement. Or, étant donné que l'élévation des chemins de l'humanité exigera l'apogée de la patience, de la persévérance et de la détermination, nous devrions nous évertuer à l'encouragement, à la stimulation et à l'inspiration mutuels.

Parmi tous ceux qui cherchent à promouvoir la croissance et le développement progressifs de la société humaine, il n'existe personne ayant le droit de dicter les croyances ou de promulguer les doctrines, ni même d'insister sur des théories intellectuelles. Ce sont les aspirations et non les dogmes — l'intention et non les interprétations — qui tracent les voies prééminentes vers l'élévation sociale, culturelle et spirituelle.

À titre personnel, ceux qui cherchent à rendre service aux autres en participant au Projet global s'inspirent des vérités spirituelles que contient *Le Livre d'Urantia*, un document émouvant en profondeur se composant de plus de 2.000 pages qui dépeignent la nature de Dieu, ses plans pour notre vie à venir, la nature de la matière, de l'énergie et de l'univers de notre habitation, l'histoire de notre planète des points de vue spirituels et sociaux, et la vie et les enseignements de Jésus de Nazareth. Au sein de ces idées très éclairées se proclame le droit de chaque individu de développer sa propre perspective embrassant les idées, les idéaux, les valeurs et toutes les autres dimensions spirituelles de la vie humaine, y compris la philosophie et la religion. Il en ressort que tous ceux qui participent au grand projet doivent montrer le plus grand respect envers les points de vue et les tendances des personnes auxquelles ils rendent service — sans tenir compte du fait que ces frères et ces sœurs partagent ou ne partagent pas les valeurs spirituelles des participants, sans tenir compte du fait qu'ils croient ou ne croient pas en Dieu.

La mission essentielle du grand projet constitue l'encouragement de la croissance et le développement progressifs de la société humaine au moyen de l'aide et de l'encouragement fournis aux semblables. Aucun participant ne peut s'attendre à trouver les réponses à toutes les questions pratiques dans les mots spécifiques du *Livre d'Urantia*. Au contraire, les participants sont également obligés de puiser dans d'autres sources appropriées où l'on trouverait des informations et des idées, et en même temps ont le devoir de puiser dans leurs expériences personnelles — les retours d'expérience et les valeurs acquises tout au long de leurs vies. Chaque participant est bien conscient que nul grand changement social ou économique ne devrait être essayé soudainement, car le temps est essentiel à tous les types d'adaptations humaines.

LE CHAPITRE II, « L'ÉNERGIE ET L'INSPIRATION », dépeint l'ossature et le centre nerveux du grand projet, les deux organismes globaux qui unifient le travail des associations régionales. *La Commission coordonnatrice* supervise le travail du grand projet à partir des perspectives administratives générales. *Le Comité consultatif* supervise les éléments spirituels, philosophiques, moraux, éthiques et psychologiques. Quand la

Commission et le Comité fonctionnent conjointement, ils agissent comme *le Conseil délibératif*, un organisme composite qui exercera son autorité par rapport à une association régionale jusqu'au moment où les douze groupes de travail seront entrés dans leur plein état de fonctionnement.

Durant les premières années du grand projet, c'est le Conseil délibératif qui élira *l'Administrateur, l'Administrateur adjoint et l'Administrateur associé*, les personnes qui fonctionnent au plus haut niveau du grand projet. Ensuite, pourtant, ce seront les membres de tous les groupes de travail dans toutes les associations régionales qui éliront l'Administrateur et ses collègues.

L'Administrateur et ses collègues ont des responsabilités générales appartenant à la supervision. Du point de vue philosophique et spirituel, ils encouragent et promeuvent l'aide et le service aux individus et aux groupes de la société que fournissent les groupes de travail thématiques, mais ils n'ont pas l'autorité directrice ou administrative par rapport à de tels efforts. En revanche, ils exécutent certains devoirs administratifs importants et représentent le grand projet à l'égard du public.

LE CHAPITRE III, « LES ASSOCIATIONS RÉGIONALES », présente le cadre principal du grand projet correspondant au dessein du service idéaliste. Chaque association régionale se compose de douze groupes de travail. Deux d'entre eux ont un caractère directeur et administratif ; ils exécutent des fonctions internes s'associant à la supervision et au conseil. Les dix autres groupes de travail sont thématiques ; ils fournissent l'aide et le service aux individus et aux groupes de la société qui désirent promouvoir la croissance et le développement progressifs dans leurs propres domaines.

Le chapitre III est essentiellement une présentation des opérations des groupes de travail administratifs. Le groupe de travail 1 coordonne et gère l'association régionale, comprenant la supervision financière et gestionnaire. (Donc, il ressemble à la Commission coordonnatrice.) Le groupe de travail 12 formule des conseils au sein de l'association, comprenant la surveillance et l'évaluation des activités permanentes de l'ensemble de l'association régionale, s'inspirant des points de vue spirituels, philosophiques, moraux, éthiques et psychologiques. (Donc, il ressemble au Comité consultatif.)

Le chapitre III explique les conditions requises de toute personne qui désire participer aux efforts d'un groupe de travail. De plus, le chapitre présente un résumé des dix groupes de travail thématiques (c'est-à-dire, les groupes de travail 2 à 11).

LE CHAPITRE IV, « LES RESPONSABILITÉS DES GROUPES DE TRAVAIL », commence par l'énoncé des règles de base régissant l'aide et le service. Les membres et les associés des groupes de travail thématiques ne doivent ni évangéliser les personnes auxquelles ils rendent service, ni chercher à imposer leurs propres avis ou valeurs. Au contraire, les personnes participant aux efforts des dix groupes de travail thématiques essayent de fournir l'aide, le service et l'inspiration aux individus

et aux groupes de la société qui désirent promouvoir la croissance et le développement progressifs dans leurs propres domaines d'expérience, de connaissance ou d'intérêt. Les groupes de travail ne proposent ni ne recommandent de mesures spécifiques ; par contraste, ils sont des catalyseurs et des ressources pour les personnes dans la société qui désirent développer ou affiner leurs propres idées et méthodes. Dans toutes les circonstances, les groupes de travail thématiques se comportent d'une façon modeste et discrète, en restant entièrement au second plan. Ils se dénomment comme suit :

- GT2. Le groupe de travail sur la croissance et le développement personnels
- GT3. Le groupe de travail sur la philosophie et la religion
- GT4. Le groupe de travail sur la vie civile, le service public et la coopération globale
- GT5. Le groupe de travail sur l'harmonie sociale
- GT6. Le groupe de travail sur la science
- GT7. Le groupe de travail sur l'éducation
- GT8. Le groupe de travail sur la santé
- GT9. Le groupe de travail sur la famille et le foyer
- GT10. Le groupe de travail sur l'industrie, l'agriculture et le commerce
- GT11. Le groupe de travail sur la littérature, les arts et les divertissements

Le chapitre IV en fournit des descriptions détaillées.

LE CHAPITRE V, « LES ACTIVITÉS DES GROUPES DE TRAVAIL », note que le but principal des groupes de travail thématiques est de promouvoir l'élévation de la civilisation humaine vers des niveaux toujours plus élevés, mais on continue en expliquant que les groupes de travail ne peuvent exécuter cette mission que par l'attraction. Après tout, personne ne sera obligé de chercher l'aide ou le conseil d'un groupe de travail quelconque.

Les groupes de travail rendent service aux êtres humains sur la base de la même perspective spirituelle qui anime les maîtres séraphins. C'est-à-dire qu'ils fournissent un éventail d'aide et de service qui est entièrement indépendant des vues religieuses et des convictions personnelles des semblables qu'ils aident. Les efforts de chaque groupe de travail s'organisent dans les grandes rubriques suivantes :

— *Les activités informationnelles.* Les groupes de travail rassemblent et diffusent des renseignements concernant les méthodes et les démarches au moyen desquelles les personnes des domaines correspondants cherchent à promouvoir la croissance et le développement. De plus, les groupes de travail rassemblent des renseignements se rapportant aux événements clés dans les mêmes professions et disciplines, mais l'effort se concentre sur l'innovation et les nouvelles idées.

— *Le soutien à la réflexion et aux rapports personnels.* Les groupes de travail fournissent des ressources sur leurs sites Internet comme les tableaux d'informations et les espaces de discussion, tout à l'usage des individus et des groupes de la société qui

désirent s'en servir pendant qu'ils poursuivent leurs propres buts. Par exemple, il se peut qu'ils y affichent des commentaires, qu'ils posent des questions ou qu'ils fassent des demandes personnelles.

— *Le dialogue privé.* Les personnes créatives et innovatrices ont besoin de l'occasion d'exposer leurs idées, surtout avec des personnes pour lesquelles elles éprouvent du respect et peut-être de l'admiration. Puisque les groupes de travail n'avancent pas leurs propres recommandations, les membres et les associés fournissent un conseil bienveillant, impartial et équilibré.

— *Les réunions et les forums* permettront aux individus et aux groupes d'échanger des idées en ce qui concerne une question spécifique.

— *Les publications* pourraient comprendre des périodiques ou des livres dont le contenu aurait un rapport avec certaines questions spécifiques qui appartiennent au domaine du groupe de travail.

Si quelqu'un pose des questions concernant *Le Livre d'Urantia* ou les enseignements qu'il contient, les membres et les associés auront plaisir à fournir les informations. Voilà un avantage indirect, le résultat de la coopération personnelle et de la curiosité naturelle.

LE CHAPITRE VI, « L'ADMINISTRATION DES GROUPES DE TRAVAIL », discute des questions administratives et organisationnelles. Une partie du chapitre explique comment le président d'un groupe de travail délègue des responsabilités aux coordonnateurs et leurs adjoints. Dans le chapitre on présente les procédures particulières qui s'appliquent durant la période d'essai. Ensuite, on discute de l'obligation de soumettre des rapports, des questions budgétaires et financières, et des visites d'inspection et de conseil qu'exécutent les groupes de travail administratifs.

LE CHAPITRE VII, « LE SOUFFLE VITAL DU GRAND PROJET », explique les efforts discrets et personnels qui mènent à la convention d'établissement où les participants éliront les cinq membres de la Commission coordonnatrice, les cinq membres du Comité consultatif et deux suppléants pour chaque organisme global. Ensuite, la Commission et le Comité se réuniront (c'est-à-dire comme le Conseil délibératif), afin d'élire les trois membres de l'équipe de l'Administrateur.

Désormais, les organismes globaux et l'équipe de l'Administrateur assumeront les pleines responsabilités évoquées au Chapitre II. Quand le Conseil délibératif estimera qu'il est sage et bien avisé de former une ou plusieurs associations régionales, il le fera en nommant les membres initiaux des groupes de travail 1 et 12.

[le 1er juillet 2008 / l'édition A]